

Niederanven, le 25 mai 2023

AVIS AU PUBLIC

(3A/2023/1425/173)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **OTIS LUXEMBOURG Sarl.** a introduit auprès de l'Inspection du travail et des mines une demande d'autorisation de la classe 3A relative à l'exploitation d'un ascenseur à Niederanven, 17, rue Laach pour le compte de la copropriété de la résidence.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 25 mai 2023 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,


Raymond Weydert



le secrétaire,


Bob Scholtes